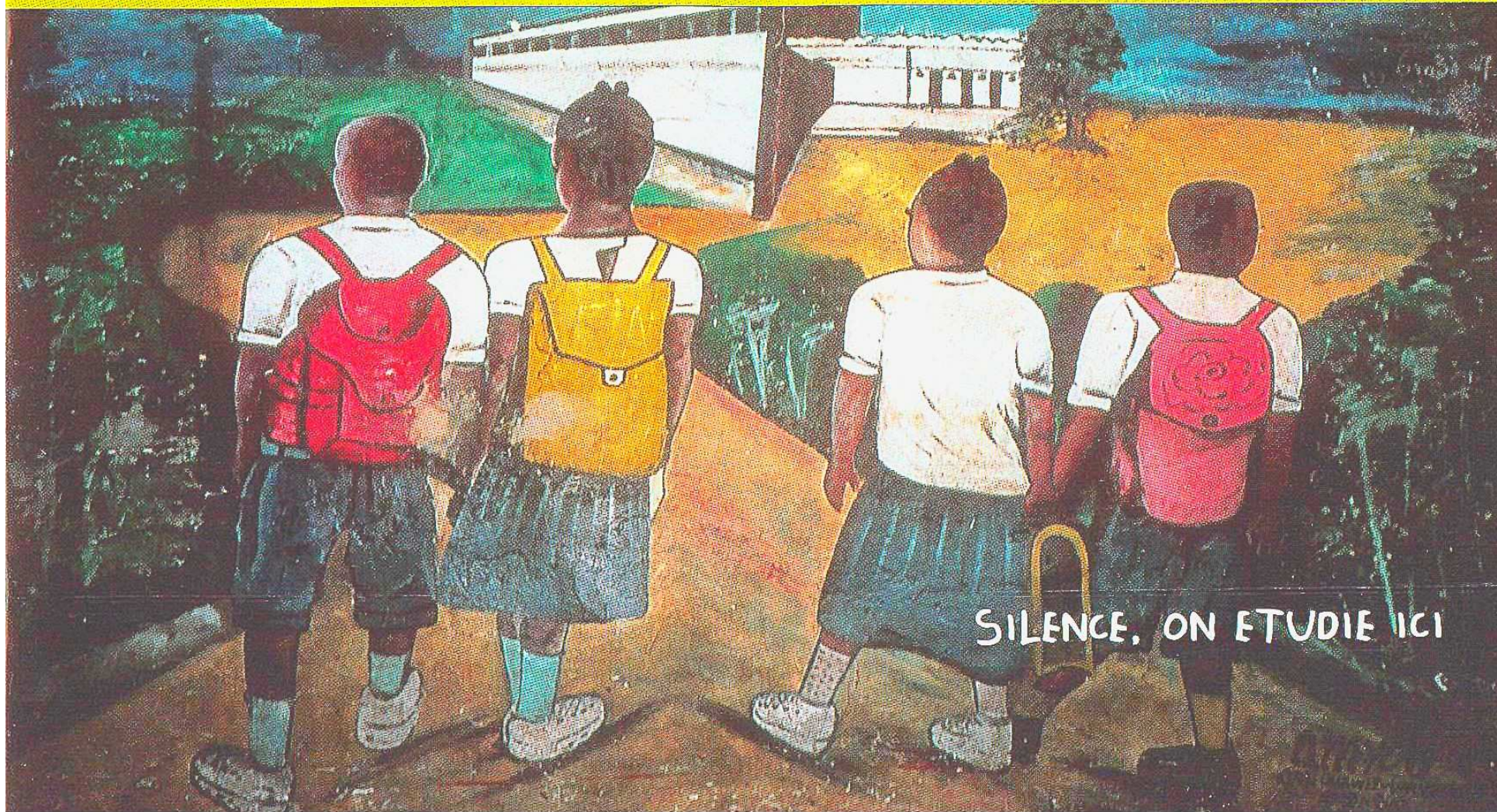


LHAC LAÏCITÉ ET HUMANISME
EN AFRIQUE CENTRALE asbl

HUMANISME  SOLIDARITÉ asbl

PROJET LISALA



SILENCE, ON ETUDIE ICI

Introduction

Ecole pour tous Ecole publique Ecole du partage du savoir Ecole de paix et de civisme pour le XXIème siècle

La réalisation que nous vous présentons est le résultat d'un accord entre :

- ▶ L'Etat congolais- Ministère de l'Education nationale,
- ▶ Humanisme et Solidarité, asbl, association non confessionnelle congolaise fondée par les anciens de l'ULB en décembre 1991 et
- ▶ Laïcité et Humanisme en Afrique centrale, association belge membre du Centre d'Action Laïque

Cette réalisation a pour ambition de démontrer que l'enseignement public pour tous sans préjugés ni coût excessif est possible.

Aujourd'hui, grâce à une réhabilitation à hauteur de 200.000 EUR, les écoles primaires de Lisala 1 et 2 peuvent accueillir 1.200 enfants et leur offrir un enseignement moderne fondé sur des valeurs de civisme, de promotion de la paix et des droits de l'Homme.

Humanisme et Solidarité (H&S) et Laïcité et Humanisme en Afrique centrale (LHAC), partenaires dans cette aventure ont en outre accepté d'assurer le suivi pédagogique de cet établissement pour une période de 10 ans.

Par cette contribution, unique à ce jour en RDC, H&S et LHAC veulent rendre hommage à Auguste Buisseret (1888-1965), Ministre des colonies de 1954 à 1958 qui fut à l'origine de la naissance de l'enseignement public au Congo, dont nous fêtons cette année le centenaire.

L'ensemble du descriptif que vous découvrirez dans les pages suivantes est une invitation lancée aux organisations internationales, bailleurs de fonds publics et privés à s'engager plus avant avec nous dans la réhabilitation de l'enseignement en République démocratique du Congo.

Tim Badibanga Mukendi
Président d'Humanisme
et Solidarité

Pierre Galand
Président de LHAC

Remerciements

Humanisme et Solidarité (H&S) et Laïcité et Humanisme en Afrique centrale (LHAC) remercient tout particulièrement:

La Région wallonne et son Président, Monsieur Jean-Claude Van Cauwenberghe et le Commissariat Général aux Relations Internationales, qui ont cofinancé le projet;

La Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa et son Délégué, Monsieur Fredy Jacquet pour son soutien permanent;

La coopération Technique Belge à Kinshasa pour son appui financier à la réhabilitation des sanitaires;

Le Fonds des œuvres qui a accordé sa confiance à LHAC en apportant la part privée de fonds nécessaire à cette réalisation;

Le Centre d'Action Laïque pour son appui permanent apporté à LHAC depuis sa création;

Merci également aux membres d'Humanisme et Solidarité et de LHAC qui ont bénévolement assuré la mise en œuvre et le suivi de la réhabilitation des écoles de Lisala 1 et 2;

Merci aux directeurs et aux enseignants de Lisala qui ont coopéré à la remise en état de leur école;

Merci enfin à l'Ecole Instrument de Paix qui, depuis 1998, accompagne la formation des enseignants congolais pour que la réhabilitation de ces écoles soit complétée par un recyclage permanent des éducateurs.

Les acteurs

3.1 | LAÏCITÉ ET HUMANISME EN AFRIQUE CENTRALE (LHAC)

LHAC est une asbl de droit belge. Ses statuts sont publiés au Moniteur belge sous le numéro 16785/98. Elle est constitutive du Centre d'Action Laïque asbl et participe aux activités du CAL et de ses différentes régionales en Wallonie. Elle est également membre du Centre National de Coopération au Développement (CNCD).

Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale s'est constituée en août 1997 en vue de coordonner les projets de coopération et de soutenir les associations africaines à caractère laïque dans les domaines :

- ▶ de l'enseignement;
- ▶ de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, de la femme et de l'enfant;
- ▶ de l'éducation aux valeurs démocratiques en vue du respect de l'état de droit;
- ▶ de l'accès à l'alphabétisation, à l'information, à l'éducation et à la formation professionnelle quels que soient le sexe et l'âge de la personne concernée.

3.2 | HUMANISME ET SOLIDARITÉ (H & S)

H&S, association apolitique et non confessionnelle créée par un groupe d'hommes de bonne volonté, anciens de l'Université Libre de Bruxelles fidèles à l'idéal humaniste et au principe du libre examen. Elle a été reconnue officiellement par Ordonnance présidentielle n° 91 336 le 9 décembre 1991.

Objectifs :

- ▶ Promouvoir l'idéal humaniste et la solidarité entre les hommes de toutes croyances, de races, de nationalités et de toutes générations.
- ▶ Dispenser une formation de qualité en faveur de la jeunesse.
- ▶ Lutter contre toute forme de dévalorisation et de domination de l'être humain.
- ▶ Promouvoir des centres culturels et artistiques comme lieux d'échanges et de coopération.
- ▶ Soutenir les enseignants des écoles publiques.

Leurs activités visent la promotion d'une formation de qualité au profit de la jeunesse par

- ▶ L'organisation de formations à la citoyenneté démocratique,
- ▶ Le soutien aux enseignants des écoles publiques,
- ▶ Le jumelage entre écoles publiques à Kinshasa et écoles bruxelloises.

Les relations entre LHAC et H&S se sont construites à travers les préoccupations de défense et de promotion des valeurs défendues par les cercles laïques, entre la Belgique et le Congo et entre l'ULB et les universités de Kinshasa et de Lubumbashi.

Humanisme et Solidarité a créé des liens privilégiés avec les écoles publiques sur base de sa déclaration de principe. Humanisme et Solidarité ne vit pas en vase clos. Elle est notamment membre de l'Union Internationale pour l'Humanisme et l'Éthique dont le siège est actuellement à Londres. Plusieurs projets de coopération ont également été développés avec Solidarité Socialiste, les Femmes Prévoyantes Socialistes de Belgique, l'Agence de la Francophonie, le Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa.

En 1998 s'est créé le Collectif d'enseignants d'H&S association de fait reconnue en 2002 comme section congolaise de l'Ecole Instrument de Paix.

Le partenariat

Avec le soutien du CAL, LHAC s'est constituée dans le but de faire comprendre aux milieux sociaux, politiques et économiques que le monopole de la coopération n'est pas l'apanage unique des partis catholiques et de faire connaître et respecter le point de vue laïque.

Les relations entre LHAC et son partenaire se caractérisent par l'accent mis sur la pédagogie des droits de l'Homme en tenant compte de l'approche laïque, ciment de la démarche de partenariat et de formation.

"Humanisme et Solidarité" asbl, fondée et animée par des laïques congolais constitue un relais permanent sur place. Cette association, mue par l'idéal humaniste, a pour ambition la solidarité entre les générations, les différents partenaires sociaux au sein d'une même nation et entre ceux qui par delà les nations partagent cet idéal.

H&S s'est fixé pour but final le développement intégral de l'être humain, travail qui consiste à cultiver l'homme pour l'amener à une plus grande ouverture d'esprit, à lutter pour la promotion d'une formation de qualité en faveur des jeunes Congolais d'aujourd'hui, futurs responsables de demain

Depuis le début, avec le soutien de différentes associations laïques ou proches de la laïcité (le

CEMUBAC, la FAML, le SLCD, Solidarité socialiste, l'Union des Anciens Etudiants de l'ULB) et avec l'aide d'anciens d'Afrique, de militants laïques, de spécialistes de la coopération et du développement, de formateurs spécialisés, mais aussi d'Africains, LHAC et H&S élaborent différents projets susceptibles de renforcer la présence laïque dans la coopération belge, de créer des liens synergiques entre associations laïques, et de proposer, s'il le faut, des démarches innovantes en réponse aux demandes de leurs partenaires africains.

H&S et LHAC partagent les mêmes valeurs:

- ▶ dénoncer toute discrimination et toute intolérance;
- ▶ s'opposer, de manière réfléchie, à toute contrainte morale, philosophique, religieuse, sociale, politique;
- ▶ donner aux jeunes une éducation et une formation humaniste de qualité basée sur la raison, l'indépendance d'esprit et la liberté de conscience;
- ▶ travailler à la liberté de chacun, à l'égalité de tous dans un esprit de grande fraternité.

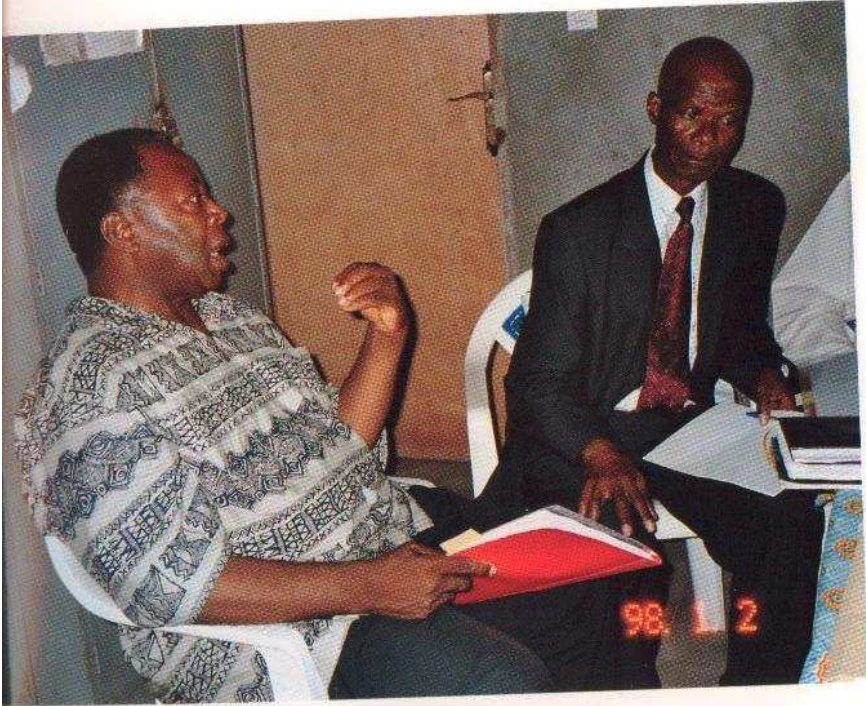
A partir de la conception philosophique de la laïcité, une coopération concrète et efficace s'est mise en place depuis plusieurs années (voir : les actions menées).

En République Démocratique du Congo, l'essentiel des droits des enfants est encore ignoré. Il y a donc de la place et du temps pour la réflexion, la sensibilisation et la formation dans le domaine des droits de l'Homme et de la paix.

Partisan de la pensée libre, Humanisme et Solidarité se veut un tel milieu, un tel groupe. En effet, nous croyons en une société ouverte et pluraliste; nous dénonçons discrimination et intolérance sous toutes formes; nous croyons à la force de la vérité et appuyons tout ce qui peut être pour la promotion et la défense de la dignité humaine.

Une série de contacts bilatéraux LHAC - H&S et une analyse effectuée sur place, ont mené à l'organisation à Kinshasa en avril 1998 du premier module de formation à l'Education aux Droits de l'Homme et à la Paix, avec la collaboration de l'Ecole Instrument de Paix-Belgique, association membre de LHAC, l'aide du C.G.R.I. (Commissariat Général aux Relations Internationales -Communauté française de Belgique) et l'encadrement sur place d'Humanisme et Solidarité.

Pour H&S et LHAC, l'Ecole en tant qu'institution est l'instrument par excellence de la construction de la paix. Le partenariat, la collaboration ne



→ Tim Badibanga Mukendi, président d'Humanisme et Solidarité, et André Mpubukulu, directeur de Lisala 1 et président de l'École Instrument de Paix Congo.

s'exercent pas uniquement à partir d'une réflexion commune. En effet, l'apport humain, à côté des apports matériels, occupe une place importante dans la réalisation des projets communs.

Les projets déjà réalisés, les activités en cours et les nouvelles perspectives s'inscrivent en droite ligne dans les Objectifs de Développement pour le Millénaire :

- ▀ Assurer l'éducation primaire pour tous: donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
- ▀ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

Aujourd'hui, les actions entreprises pour favoriser l'égalité de genre et l'émancipation des femmes sont concentrées presque exclusivement sur l'enseignement primaire.

Parmi nos projets: la réhabilitation de l'athénée de Ngiri-Ngiri à Kinshasa. Ancienne école normale, fleuron de l'enseignement officiel, dispensant un enseignement technique et professionnel, elle est dans un état avancé de délabrement.

Ceci afin de permettre aux jeunes soit d'acquérir une formation professionnelle de base soit de leur

ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur: chaque pays a besoin d'artisans et d'intellectuels.

Le projet Lisala



5.1 | CONTEXTE

Le complexe scolaire de Lisala accueille 1.200 élèves. Comme beaucoup de bâtiments publics à Kinshasa et en particulier les écoles, il a souffert d'un manque d'entretien caractérisé comme en attestent les photographies jointes au dossier. Non seulement les bâtiments sont délabrés mais il n'y avait pratiquement plus d'équipement scolaire: ni chaises, ni bancs, ni bureau, ni armoires dans les salles de classe. Les enfants suivaient les cours assis à même le sol d'où le surnom d'école "mal aux fesses" donné aux écoles publiques délabrées. La toiture fuyait, les portes ont été démolies, il n'y avait plus d'eau, d'électricité, de sanitaires décentes...

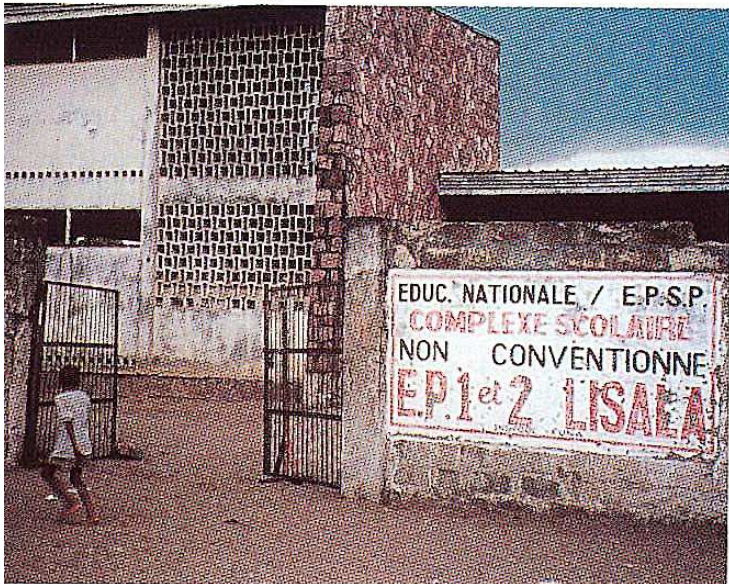
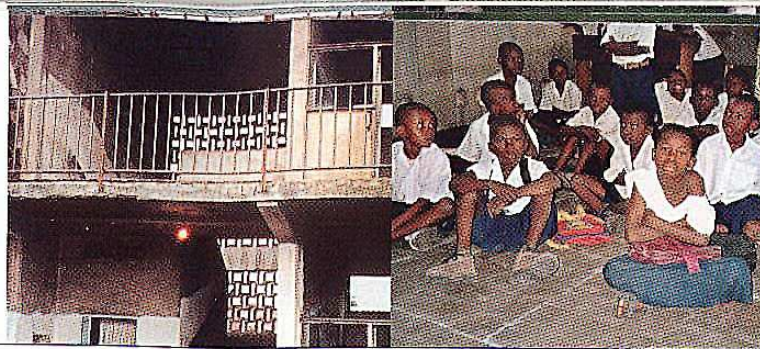
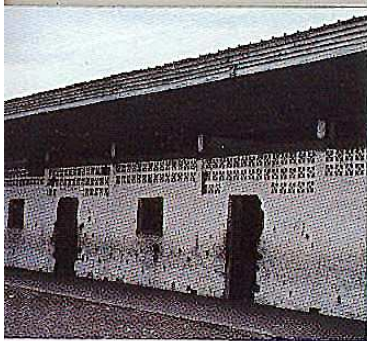
Chacun connaît l'importance de l'éducation et, en particulier de l'école, dans le développement d'une société démocratique. Cependant, la guerre, la misère empêchent tant les enfants d'avoir accès à l'éducation que l'école de remplir sa mission.

Depuis des années et avec l'effondrement de la dictature Mobutu, l'école est devenue payante, l'Etat ne prend plus en charge ou à peine, l'éducation, ni la santé. Depuis 1998, la situation

s'est encore dégradée en terme de fréquentation scolaire : le taux de scolarisation est tombé à moins de 40%. Environ 80% des enfants ne terminent pas la scolarité primaire. L'école est devenue un luxe que les parents ne peuvent offrir à leur enfant. On est bien loin des Objectifs du Millénaire qui prônent pour 2015 l'enseignement primaire pour tous.

Pourtant, les familles consentent d'énormes sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'école. Malgré cela, certains en sont exclus, faute de moyens financiers: ceux qui ne peuvent payer les frais d'inscription et de motivation (qui contribuent à payer le salaire et le transport des enseignants) sont exclus des classes. Les relations entre parents et enseignants sont conflictuelles, les premiers n'éprouvant que peu de respect pour les seconds, qu'ils rémunèrent à la place de l'Etat.

Outre cela, les enseignants ne disposent pas de matériel pédagogique leur permettant de travailler dans de bonnes conditions. C'est à peine s'il y a encore un tableau noir en état relatif dans les classes. Les enseignants doivent donc se débrouiller pour continuer à assurer les cours du mieux qu'ils peuvent. Les recyclages sont inexistantes dans les écoles publiques, faute de



moyens accordés par l'Etat, lui-même en grande difficulté.

C'est dans ce contexte que, en collaboration avec nos partenaires locaux, il a été décidé de réhabiliter les écoles primaires de Lisala 1 et 2, de construire et d'équiper une salle polyvalente de formation et de documentation pédagogiques pour les enseignants au sein de l'école. Organiser des formations ponctuelles ne suffit pas à satisfaire les besoins. Si chacun est conscient de la nécessité d'une formation de qualité des enseignants afin qu'ils puissent dispenser un enseignement de qualité à leurs élèves, il importe aussi que cet enseignement puisse être dispensé et reçu dans de bonnes conditions de travail, dans un bâtiment en bon état et bien équipé.

5.2 OBJECTIFS

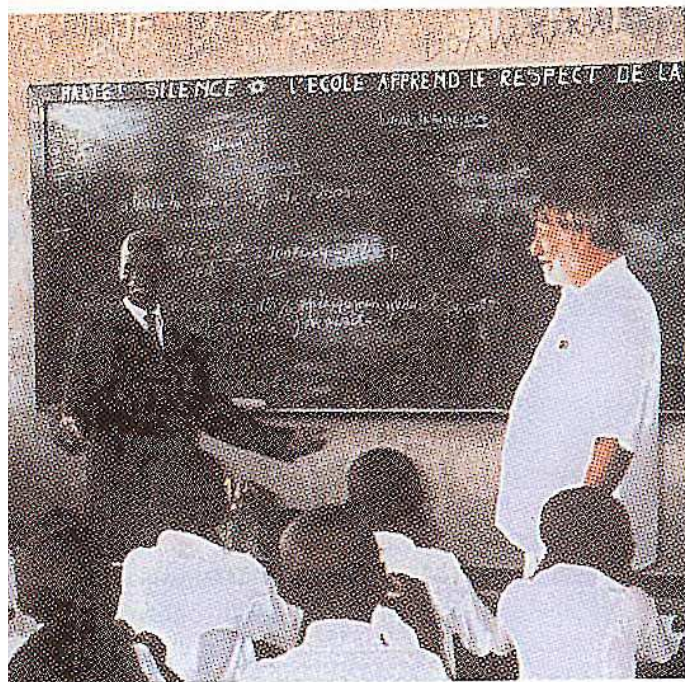
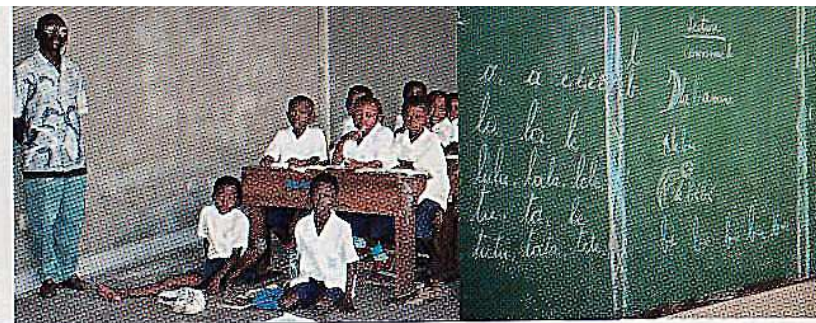
- offrir aux enseignants et aux élèves un cadre de travail motivant, sûr, avec le matériel adéquat pour travailler dans de bonnes conditions;
- répondre aux demandes exprimées par les enseignants des écoles publiques en matière de mise à jour de leurs connaissances sur le

plan pédagogique par la mise à disposition de documents pédagogiques actualisés;

- permettre aux enseignants de recevoir sur place et dans de bonnes conditions matérielles des formations continues adaptées aux besoins qu'ils exprimeront;
- produire sur place le matériel pédagogique nécessaire à ces formations.

Et partant, de rencontrer les objectifs de relance de l'enseignement public en R.D.C. définis en collaboration avec notre partenaire congolais à plus longue échéance, à savoir:

- de poursuivre la réflexion multiculturelle entamée lors des formations précédentes sur les concepts d'humanisme et de laïcité par l'organisation de rencontres internationales;
- de poursuivre et intensifier une sensibilisation à l'éducation aux droits de l'Homme;
- de favoriser les démarches d'une citoyenneté active et responsable et à concourir à la prévention des conflits par le renforcement des compétences, l'apport d'outils et la définition d'un programme d'action;
- de sensibiliser les enseignants à la problématique des enfants exclus des systèmes d'éducation (EDR, enfants soldats, non accompagnés, enfants sorciers, ...);



→ André Mpubukulu, directeur de Lisala, et Pierre Galand, président de LHAC.

- de mettre en place des lieux de paroles, de négociation dans le cadre de la prévention et de la gestion pacifique des conflits.

5.3 DESCRIPTION

Ce projet répond à un besoin exprimé par le Collectif des Enseignants d'Humanisme et Solidarité de pouvoir faire de Lisala une école pilote, équipée d'un dispensaire, disposant de matériel pédagogique, pouvant servir de lieu de rencontre et de formation pour les enseignants.

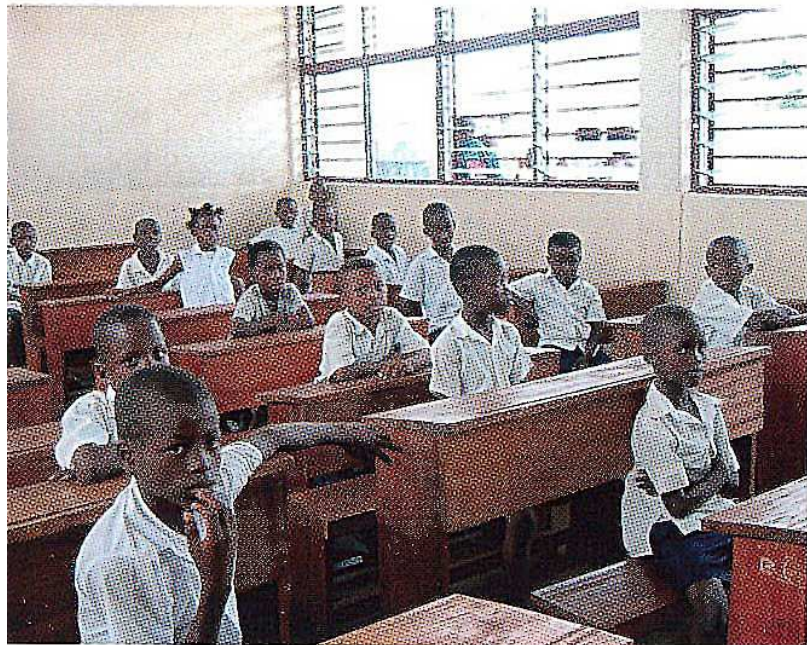
La réhabilitation de l'école et l'équipement du centre de formation participent d'un projet plus vaste visant à redonner confiance dans l'enseignement public, le plus accessible à tous. La volonté ne manque pas, ni les ressources humaines, les différentes formations organisées et leur succès croissant sont là pour en témoigner. Ce sont les moyens de réaliser ce projet qui font défaut.

Tout ou presque se trouve à Kinshasa ou peut y être fabriqué; les enseignants des écoles publiques se sont organisés en Collectif sur base volontaire mais ils ne peuvent répondre à leurs besoins tant en matériel pour travailler dans des conditions décentes

qu'en documents pédagogiques, livres et manuels scolaires. Le projet de centre de formation y répond partiellement et fait, dans toute la mesure du possible, appel aux ressources locales qui existent, sont disponibles et prêtes à s'investir encore.

Cette étape doit permettre de multiplier le nombre d'enseignants touchés par les formations. Jusqu'à présent, dans une perspective d'autonomisation des acteurs différentes étapes ont été franchies que l'on peut schématiser ainsi:

- Des remises à niveau des enseignants par l'organisation de formations ponctuelles depuis 1998,
- La création du Collectif d'enseignants au sein d'Humanisme et Solidarité et leur structuration en un groupe organisé avec la volonté de se battre pour la défense de l'enseignement public ouvert à tous.
- La mise sur pied d'un groupe d'une quinzaine d'enseignants, formés à Genève et à Kinshasa, formateurs de formateurs aux droits de l'Homme. Ces 15 personnes ont dispensé des formations à d'autres enseignants lors de la première session de formation d'enseignants de Lubumbashi, en novembre 2004 et en 2005 à Kinshasa.



- La réhabilitation de l'école de Lisala pour devenir à terme une école pilote en matière d'enseignement public.
- La construction d'un centre de formation pédagogique au sein de Lisala, apparaît comme la suite naturelle et logique de ce projet pour dépasser le stade de la remise à niveau et de favoriser la formation sur place de véritables "formateurs de formateurs" qui pourront rayonner en dehors de la capitale.

5.4 | PARTENAIRES IMPLIQUÉS

5.4.1 La direction de l'école

La direction est associée par son directeur André Mpubukulu, par ailleurs Président de l'Ecole Instrument de Paix, de manière permanente et active à la réhabilitation de l'école. L'ensemble des étapes des travaux a été décidé avec elle et en concertation avec l'ensemble des enseignants.

5.4.2 Humanisme et Solidarité

Partenaire de LHAC, est maître d'œuvre de l'ouvrage et assure la bonne fin des travaux et le suivi. La mise en œuvre de ce projet leur a été confiée et notre partenaire s'en est acquitté avec courage et sérieux étant donné le contexte dans lequel il travaille.

5.4.3 Les autorités locales

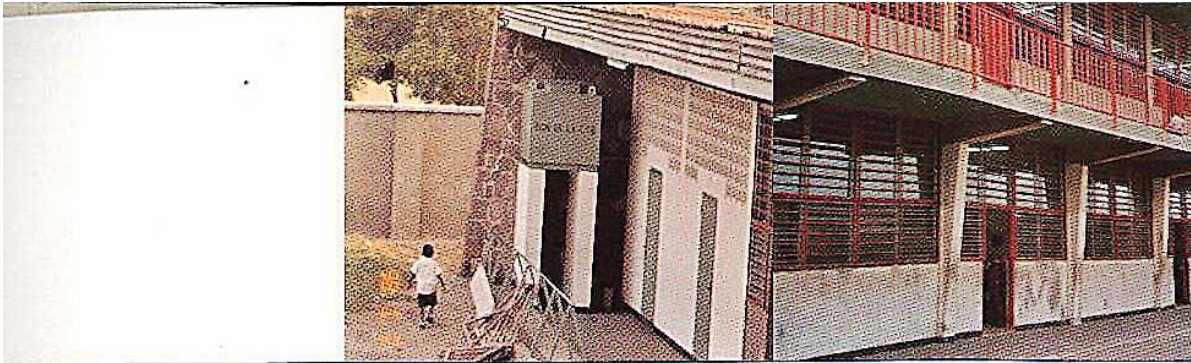
Les autorités locales sont associées à ce vaste projet dans la mesure où il s'agit, d'une part, d'une expérience pilote qui doit favoriser l'ensemble de la réhabilitation des autres écoles du secteur public de Kinshasa en permettant d'en évaluer les coûts. D'autre part, c'est le Ministère congolais de l'Education nationale qui assure la rémunération des enseignants, le suivi et l'inspection scolaire en matière de programmes éducatifs.

Deux accords ont été signés entre le Ministère de l'Education nationale et Humanisme et Solidarité:

- le premier autorise les travaux de réfection dans l'école et en fixe les conditions sous la supervision d'H&S;
- le second reconnaît l'asbl Humanisme et Solidarité comme partenaire du Ministère de l'Education nationale. Cet accord garantit également la pérennité de l'affectation du bâtiment et confie la gestion de l'école primaire de Lisala 1 et 2 à Humanisme et Solidarité pour une décennie. Ces deux accords étaient essentiels à la mise en œuvre du projet : ils nous garantissent que l'école persistera en tant qu'école publique.

5.4.4 L'école Instrument de Paix

- EIP Congo: au départ constitué en tant que Collectif d'enseignants d'Humanisme et



Solidarité, ce groupe a, depuis peu, été reconnu en tant qu'Ecole Instrument de Paix, section congolaise.

- ▶ EIP Belgique pour les sessions de formation et la partie pédagogique du projet "Lisala".
- ▶ EIP Genève, qui contribue à la prise en charge de formateurs africains intervenant lors des formations.

Fondée en 1967 à Genève, l'EIP est une organisation internationale non gouvernementale qui contribue depuis plus de trente ans à l'éducation aux droits de l'Homme et à la paix dans le monde. Elle est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ouvrant sur tous les continents, l'EIP compte une quarantaine d'antennes nationales. Son Centre International de Formation à l'Education aux Droits de l'Homme et à la Paix (CIFEDHOP) offre des sessions de formation aux échelles internationale, régionale et nationale. Les approches pédagogiques et didactiques de l'EIP favorisent l'apprentissage coopératif, la co-construction des savoirs et l'analyse critique.

5.5 ■ IMPACT

L'impact social de la réalisation actuelle est évident.

- ▶ D'abord pour des élèves, les enseignants, la direction de l'école qui bénéficient de bâtiments entièrement rénovés et d'installations répondant aux normes d'hygiène.
- ▶ Ensuite pour la population avoisinante qui voit enfin les enfants étudier dans des conditions normales et qui pourra, avec la présence du dispensaire, bénéficier de petits soins médicaux.

L'enthousiasme qui renaît chez les parents à venir inscrire leurs enfants dans un établissement aux infrastructures rénovées constitue également un impact social non négligeable.

Cela permet de changer progressivement l'image de l'enseignement public, considéré comme de mauvaise qualité parce que délabré. L'amélioration de l'environnement de travail a un effet immédiat sur la motivation et l'attitude tant des enseignants, des élèves et de leurs parents.

L'école en est à refuser des inscriptions alors qu'au départ, son existence était menacée par manque de moyens pour son entretien. 1300 élèves la fréquentent.

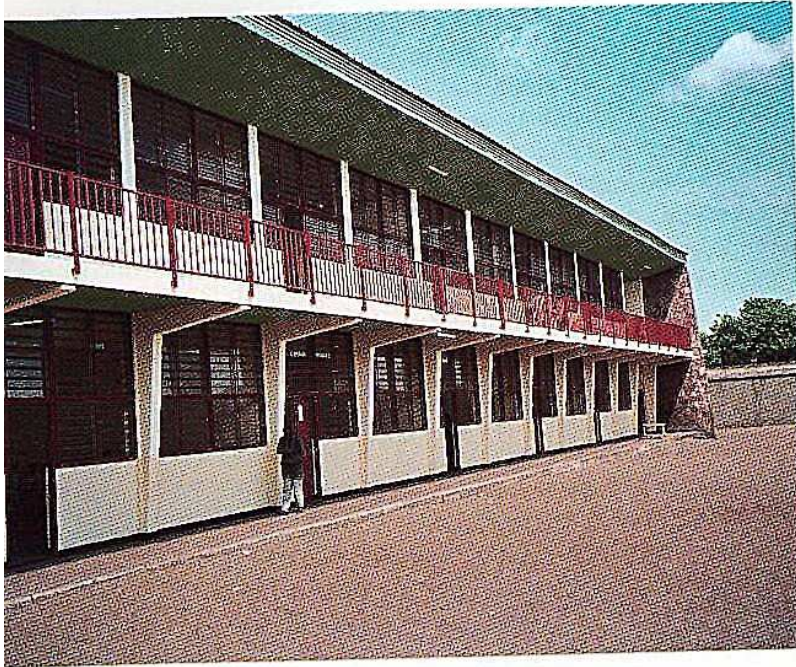
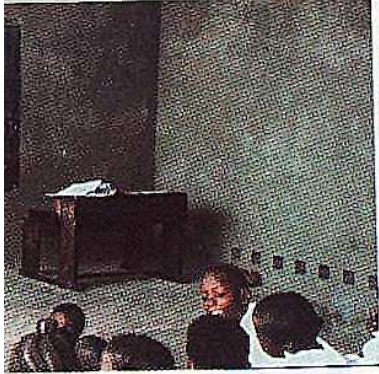
5.6 ■ BÉNÉFICES

Outre les enseignants et les élèves de l'école, une telle entreprise rayonne dans un environnement très large. D'autres enseignants d'écoles publiques dont nombre d'entre eux ont déjà suivi des formations organisées par H&S et LHAC avec l'appui de l'EIP et du Centre Wallonie-Bruxelles se sentent soutenus et remotivés. Ce qui est possible à Lisala peut être reproduit ailleurs. Beaucoup d'enseignants font partie du Collectif d'enseignants qui s'est constitué au sein d'Humanisme et Solidarité suite aux diverses formations qui se sont déjà déroulées à Kinshasa et a été reconnu comme antenne congolaise de l'Ecole Instrument de Paix en 2002.

De plus, une école réhabilitée, plutôt qu'un bâtiment sombre en mauvais état, et éclairée le soir contribue à sécuriser le quartier.

5.7 ■ PÉRENNITÉ

Outre les travaux de réhabilitation des écoles maintenant achevés, l'apport extérieur consistera donc à construire un bâtiment polyvalent dans la cour de l'école et équiper les salles en mobilier



et documents pédagogiques permettant aux enseignants de s'informer, se former, préparer les formations et d'élaborer des documents pédagogiques tant pour les formations que pour leurs cours.

Les frais liés à la gestion et l'entretien du matériel ne constituent pas une charge importante qui mettrait en cause la viabilité du centre. En effet, les équipements de bureau ont été adaptés, tenant compte du contexte kinois.

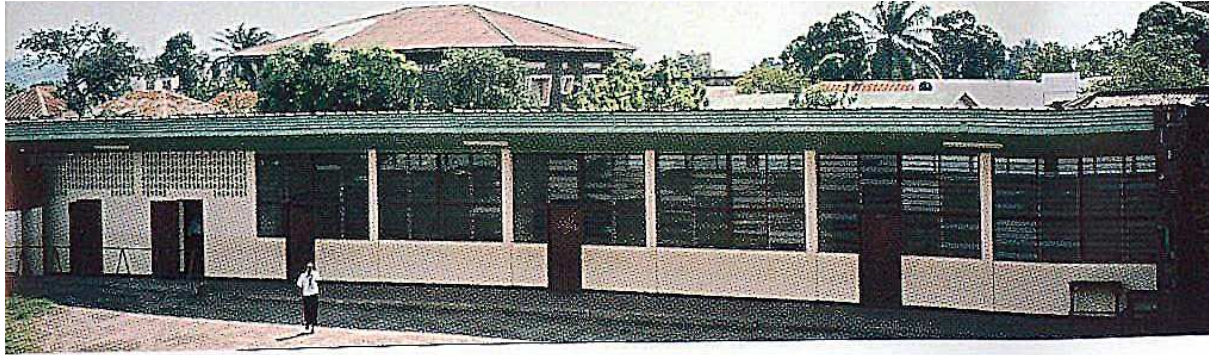
Outre les formations, le centre pourrait être appelé à élargir ses missions pour devenir un centre de référence en matière de formation pédagogique pour les enseignants kinois.

La constitution du Collectif d'enseignants de H&S, devenu EIP Congo, est en soi une preuve de la volonté des enseignants formés de réagir à la situation dramatique dans laquelle se trouve l'enseignement officiel. Ces enseignants sont tous volontaires. Leur Président, ainsi que certains membres ont été formés à l'EIP Genève et sont en mesure d'assurer des formations de formateurs sur place, ce qui assure l'autonomisation progressive du projet. L'EIP Congo a dispensé une formation à l'Education aux Droits de l'Homme et à la Paix à 88 enseignants congolais en 2005.

L'intérêt croissant des enseignants pour ces formations a un effet multiplicateur qui assure la viabilité des acquis et en facilite la diffusion.

Les enseignants ne vivent pas en vase clos; ils communiquent non seulement entre eux mais également avec leurs élèves et leurs parents. Ce qui constitue un formidable moyen de diffusion des notions et valeurs dont ils sont porteurs et permet une prise de conscience de l'importance d'un enseignement officiel laïque, ouvert à tous et toutes sans discrimination. L'engagement des enseignants -formateurs des citoyens de demain- dans ces formations en faveur de la paix et la stabilité, prônant la coexistence pacifique, la nécessité de défendre la démocratie, les droits de l'Homme et axant leur enseignement sur la nécessaire prévention des conflits, contribue plus que largement à assurer la viabilité de l'action.

De plus, il a déjà été constaté par nos formateurs que, d'une session à l'autre, les enseignants qui avaient suivi une formation avaient modifié leur comportement en classe, étaient moins autoritaires, se mettaient plus en retrait, se montraient moins directifs, induisant par là un changement d'attitude chez leurs élèves.



- **LHAC** par les soutiens que l'association mobilise auprès des sections du C.A.L. et au sein des cercles laïques de la Communauté Wallonie-Bruxelles;
- Le **CNCD** dans le cadre de l'opération 11.11.11.;
- Notre partenaire local **Humanisme et Solidarité**.

Nous recherchons des financements pour la construction du centre de formation.

5.9 ■ PERSPECTIVES

Les travaux de réhabilitation des écoles sont achevés, le rééquipement des classes également. Quelques améliorations ont été apportées au projet initial dont la construction d'un dispensaire dans l'enceinte de l'école.

Ce projet en voie d'achèvement servira de modèle à d'autres : nous en maîtrisons les procédures et avons pu nous rendre compte du coût, en fin de compte modeste, de la remise en état de deux écoles primaires, permettant à de nombreux enfants d'avoir accès à l'éducation dans des conditions décentes.

Les actions menées jusqu'à présent à Kinshasa nous ont permis d'acquérir une expérience dans le domaine de la réhabilitation, de la formation et du développement d'action visant à responsabiliser les acteurs locaux. Les exemples peuvent être multipliés hors de la capitale. Ainsi une première formation d'enseignants a-t-elle eu lieu à Lubumbashi. Nous sommes prêts à réhabiliter d'autres écoles et élargir notre champ d'action à l'enseignement secondaire, voire technique et professionnel.

Notre partenaire sur place est solide, sérieux et compétent. Nous avons les relais nécessaires pour mener à bien de tels projets, en collaboration avec les autorités congolaises sans l'accord desquelles nous ne pouvons garantir la pérennité de nos actions.

Loin d'être des projets isolés et ponctuels, les formations, la réhabilitation et la mise sur pied d'un centre de formation s'insèrent dans un objectif global de relance de l'enseignement public en RDC. Différentes actions convergentes sont en cours: réhabilitation d'une école publique qui servira de "pilot" pour d'autres, formation et recyclages des enseignants, formations de formateurs, constitution d'un collectif d'enseignants devenu EIP Congo, jumelages.

Des perspectives s'offrent à Lubumbashi et dans d'autres villes du pays. Il y a une réelle demande de la part des enseignants des écoles officielles trop souvent et depuis très longtemps négligés

Accord H&S – Ministère de l'Éducation

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le Ministre

N°MINEDUC/CABMINI 246/2003

**DECISION MINISTERIELLE N° MINEDUC/CABMIN/EPSP/ 246 /2003
DU 28/03/2003 PORTANT RECONNAISSANCE ET
AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION SANS
BUT LUCRATIF DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION**

Le Ministre de l'Éducation Nationale ;

Vu le Décret-Loi Constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété à ce jour ;

Vu la Loi-Cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique ;

Vu le Décret n° 142/2002 du 17 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance Présidentielle n° 91-336 du 9 décembre 1991

Vu le dossier de demande aussi bien d'autorisation de réhabilitation du Complexe Scolaire EP 1 et 2 LISALA que du mandat de gestion de toute école déposé par l'Association Sans But Lucratif « Humanisme et Solidarité », ayant son siège social et administratif au n° 65/15 Limete dans la Ville de Kinshasa ;

Attendu que les conditions et exigences de la loi sont réunies dans le chef de la requérante ;

Attendu que les conditions et exigences de la loi sont réunies dans le chef de la requérante ;

Vu l'opportunité et la nécessité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est reconnu Groupement associatif du secteur de l'Éducation Nationale et autorisée à fonctionner dans le respect des lois de la République Démocratique du Congo l'association sans but lucratif dénommée « HUMANISME ET SOLIDARITE » ; ayant son siège social et administratif au n° 65/15 Limete dans la Ville de Kinshasa

Article 2 : La présente reconnaissance accordée à l'ONG précitée la gestion de l'EP 1 et 2 Lisala dans la Commune de Kasavubu à Kinshasa pour une durée de 10 ans reconductible.

Article 3 : Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 MAR 2003

POUR LE MINISTRE EN FONCTION

Marie Luddvic MANOKA NZUZI

Vice-Ministre à l'EPSP



ARRANGEMENT PARTICULIER AUX FINS DE LA REHABILITATION DES ECOLES E.P. 1 & 2 LISALA A KINSHASA/KASA-VUBU

La RDC par le Ministère de l'Education Nationale agissant aux fins des présentes par Mme Marie Ludovic MANOKA NZUZI, Vice-Ministre à l'EPSP,

Et l'ASBL HUMANISME ET SOLIDARITE dirigées de son Président et Représentant Légal Mr BADIBANGI MUKENDI et dont le siège est sis Av. LUBEFU n° 15 à Kinshasa/Gombe

Forts des travaux ayant réuni les experts du Ministère de l'Education Nationale et les délégués de l'ASBL susdite sur les conditions et les modalités de réhabilitation des infrastructures scolaires des Ecoles publiques officielles E.P. 1 et 2 LISALA dans la Commune de Kasavubu :

Lesquels travaux sont la résultante de l'audience accordée à huit clos par Son Excellence la Vice-Ministre à l'EPSP le 23.01.2003 relayée par la lettre n° HS/TBM/003/2003 du 24.01.2003 de cette ASBL.

Ont résolu de définir par le présent acte le cadre formel de la participation de Humanisme et Solidarité dans la remise en état de deux écoles retenues par elle étant entendu que dans sa lettre du 24.01.2003 cette ASBL sollicite outre l'autorisation administrative pour l'exécution des travaux son immixtion dans la gestion quotidienne de ces deux écoles.

En considération de ce qui précède :

I. ACCORD DES PARTIES

La RDC aux termes du présent acte consent à l'ASBL « *Humanisme et Solidarité* » une habilitation/permission en vue de la remise en état du Complexe scolaire, établissement d'enseignement primaire public officiel sis avenue Lisala n° 57-61 dans la Commune de Kasavubu, Ville de Kinshasa.

Par cette habilitation, la RDC autorise « *Humanisme et Solidarité* » d'accéder aux installations et autres bâtiments ou dépendances de ce complexe pour les besoins d'études, collectes des données et autres visites nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation sollicités.

Après approbation et conclusion du présent Acte, il ne peut être dérogé aux clauses et conditions de devis et cahiers de charges entre « *Humanisme et Solidarité* » et l'entrepreneur pour changer la nature des travaux et modifier, en conséquence, l'architecture ou la configuration des écoles.

II. DESCRIPTION - CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX DE REHABILITATION

Le Complexe scolaire Lisala couvre une superficie de 54,52 ares sur laquelle sont érigés en hauteur deux immeubles à usage scolaire pour une superficie bâtie de 20,88 ares.

Y fonctionnent deux établissements d'enseignement fondamental dont l'E.P. Lisala 1 et l'E.P. Lisala 2 avec une population scolarisée d'environ 900 élèves. Les travaux visés par le présent Arrangement particulier présentent ainsi ce qui suit :

a) Réfection ou remise en état des écoles

- Maçonnerie : réparation des murs, rebouchage des trous, fentes et autres excavations, travaux d'enduits ;
- Menuiserie métallique : réinstallation des portes et fenêtres ;
- Charpente : réparation des toitures ;
- Electricité : renouvellement des installations et relectrification du complexe ;
- Assainissement et plomberie : adduction et évacuation des eaux, installations des nouveaux sanitaires.

b) Nouveaux ouvrages

- construction d'un dispensaire scolaire ;
- construction d'une nouvelle fosse sceptique et d'un puits perdu pour les sanitaires

c) Fournitures scolaires

- équipement des deux écoles en bancs, pupitres et tableaux noirs ;
- équipements en bureautique et matériels didactiques

Le coût de réalisation des travaux est évalué à € 197.700,00 se répartissant comme il est stipulé ci-dessous :

- Maçonnerie, menuiserie, fosse sceptique et électricité :
€ 125.000
- Réfectoire, toiture, nouveaux sanitaires, plomberie etc. :
€ 18.750
- Dispensaire, matériels didactiques et bureautique : € 54.000

III. PRESTATIONS - DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Par le présent Acte, le RDC laisse à « *Humanisme et Solidarité* » l'accès libre, total et permanent en tout temps et en toute circonstance, au Complexe scolaire Lisala décrit ci-dessus avec pouvoir de visiter et de disposer, dans le strict intérêt du site et dans le cadre ici défini, des constructions et autres immobilisations en durs, vétustes ou menaçant ruine.

Le pouvoir de libre disposition reconnu à « *Humanisme et Solidarité* » à l'année précédente n'est usité que si l'ASBL créancière s'engage à remplacer les bâtisses ainsi défectives par d'autres d'égale valeur au moins et de semblable utilité et destination.

Le droit de déboisement, d'excavation et de fouille est autant reconnu à « *Humanisme et Solidarité* » pour les besoins de la réhabilitation vantée et de la remise en valeur du site.

Le Ministère de l'Education Nationale se réserve la prérogative de requérir la suspension des travaux, d'interdire l'accès au Complexe et même de dénoncer l'Arrangement si dans les six mois des travaux d'implantation et d'installation du chantier aucune remise en valeur substantielle n'est apportée à la concession.

IV. DROITS REELS - DROITS AD REM ET PERSONNELS

Le Ministère de l'Education Nationale déclare pouvoir disposer pleinement des droits de propriété sur l'ensemble de la concession offerte à la réhabilitation et garantit « *Humanisme et Solidarité* » que les réfections et autres immobilisations tant par incorporation que par destination qu'elle va devoir apporter au Complexe Lisala seront quittes et libres de toute éviction, empiètement ou servitudes de la part des tiers.

Le Ministère de l'Education Nationale s'engage en ce qui a trait principalement aux immobilisations par incorporation (Dispensaire, Cafetariat, fosses sceptiques et sanitaires) à protéger « *Humanisme et Solidarité* » contre toutes voies de fait, plainte ou action judiciaire relative à la violation des droits acquis des tiers et à réparer toutes les conséquences dommageables pouvant résulter d'une telle voie de fait, plainte ou action.

Les droits fonciers et immobiliers portant sur le domaine scolaire Lisala de même que ceux relatifs à l'accession mobilière ou immobilière du Ministère de l'Education Nationale restent propres à l'Etat.

Rien dans le présent protocole ne pourra être vu comme attestant une cession des droits réels à l'ASBL « *Humanisme et Solidarité* » de la part du Ministère de l'Education Nationale.

L'ASBL « *Humanisme et Solidarité* », pour toutes les réfections et les réaménagements apportés au complexe est dite constructeur de bonne foi. A ce titre, elle détient concurremment avec le Ministère de l'Education Nationale le pouvoir d'interdire tout usage ou exploitation contraire à la destination principale de ces infrastructures.

V. FINANCEMENT - ENGAGEMENTS PECUNIAIRES

Le financement de toutes les opérations de réhabilitation du complexe Lisala appartient intégralement à l'ASBL « *Humanisme et Solidarité* ». La provenance des fonds bien que connue du Ministère de l'Education Nationale étant inopérante,

Les fonds ainsi mobilisés par « *Humanisme et Solidarité* » sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale au titre de libéralité pure et simple et non soumise à conditions.

Les engagements financiers qu'aurait souscrits « *Humanisme et Solidarité* » vis-à-vis de ses partenaires nationaux et étrangers sont non opposables à l'Etat congolais.

La réalisation des travaux visés par le présent Arrangement ne donne ainsi lieu à aucun paiement par l'Etat au titre de remboursement du coût global des travaux ou d'intérêts, frais, débours et dépenses ainsi que de garanties d'un prêt quelconque.

De même, la signature de l'actuel Acte par les parties ne fait naître aucune taxe ni redevance à charge de « *Humanisme et Solidarité* ».

En retour, « *Humanisme et Solidarité* » déclare expressément renoncer à toutes postulations en termes d'indemnités pour plus-values ajoutées au Complexe à l'effet de rentrer dans ses frais et autres débours rendus nécessaires pour la réalisation des travaux.

Toutefois, au cas où pour des motifs d'intérêt général, l'Etat décide d'exercer son droit de reprise ou de résiliation unilatérale, celui-ci devra à « *Humanisme et Solidarité* » une indemnité juste et équitable fixée à dire d'experts.

VI. CLAUSES FINALES

La durée des travaux de réhabilitation est fixée à 12 mois et ne peut avoir pour effet la perturbation du calendrier scolaire ou de l'horaire des enseignements au sein des deux écoles mises sous régime de réfection ni la délocalisation de celles-ci pendant toute la durée des travaux envisagés.

En cas de dissolution de l'ASBL « *Humanisme et Solidarité* » pendant l'exécution du projet de réhabilitation, les fonds mobilisés seront disponibles et gérés par le directeur de l'ASBL « *Humanisme et Solidarité* ».

Aussin, la signature, le présent Acte constitue le contrat unique et global entre les parties. Elle prévaut sur tous les accords antérieurs écrits ou verbaux.

Le présent Acte est fait à Kinshasa en deux exemplaires originaux chacune des parties reconnaissant avoir reçu une copie, le 13.02.2003.

La République Démocratique du Congo
Pour le Ministère de l'Education Nationale
Marie Ludovic MANOKA NZUZI

Vice-Ministre à l'EPSP



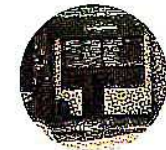
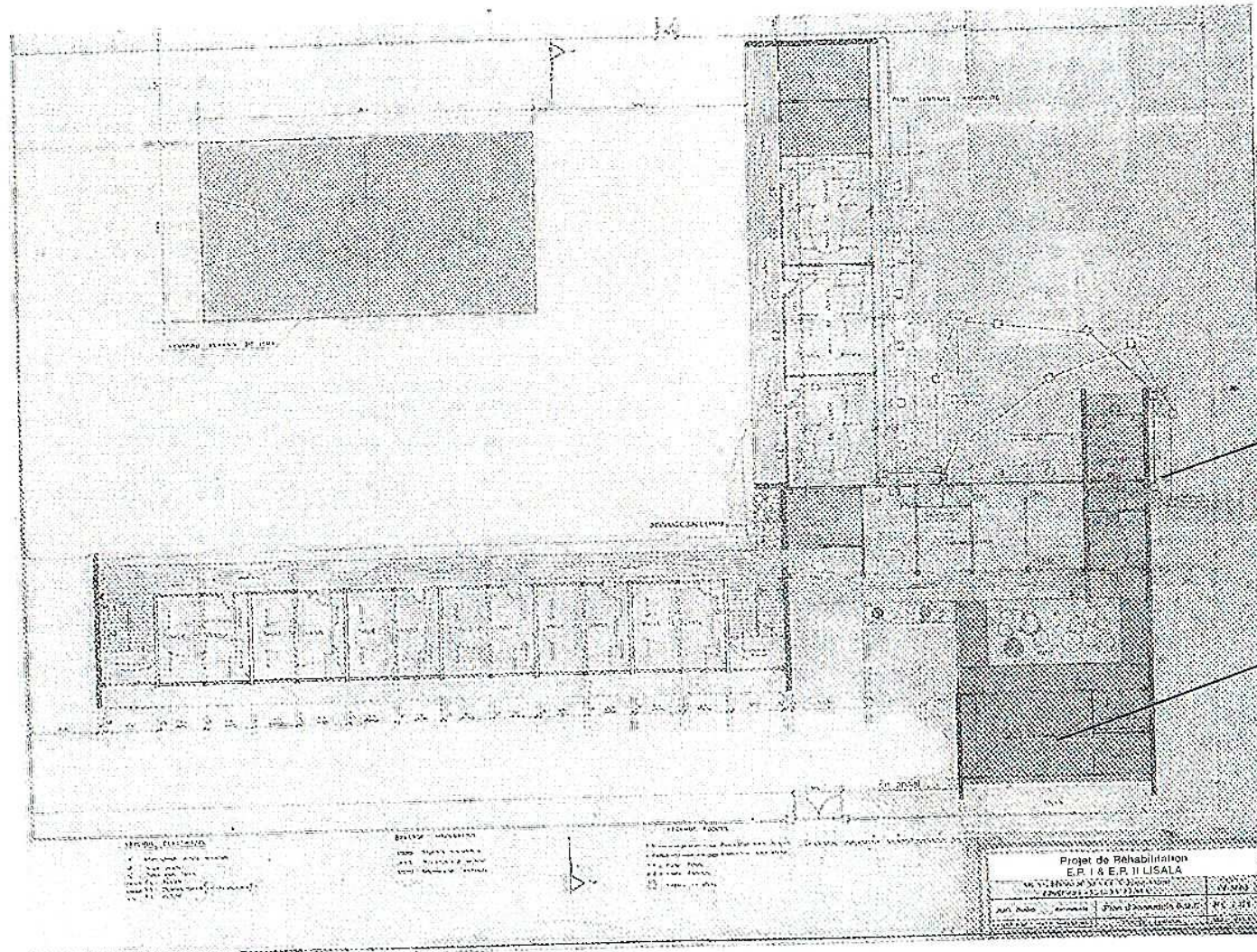
L'ASBL *Humanisme et Solidarité*
Par Son Président et Représentant Légal

Mr BADIBANGI MUKENDI



07

Plan de l'école et du centre polyvalent



Le dispensaire

Le centre de formation en construction.

Détail du coût du projet

8.1 ■ RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE

INSTALLATION & REPLI CHANTIER	550,00
BATIMENT PRINCIPAL (Salles des cours et Administration)	89.752,31
CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE	27.221,76
AMENAGEMENT & EQUIPEMENT D'UNE CAFETERIA	2.160,00
CLOTURE & AMENAGEMENT EXTERIEUR	27.096,30
EQUIPEMENTS	21.828,70
CTB: réfection sanitaires côté cour de récréation + réservoir	10.000,00
AUTRES FRAIS: conception, administration (4,3%), évaluation	11.400,00
TOTAL	190.009,07

8.2 ■ EQUIPEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

MOBILIER : Chaises, tables, étagères, tableaux, ...	
FOURNITURES : livres et manuels, fournitures, rétroprojecteur, ...	
AUTRES FRAIS : transport et gestion du centre	
Frais de conception, évaluation, administratifs, taux de change	
TOTAL	13.450

8.3 ■ EQUIPEMENT DU DISPENSAIRE

	PONCTUEL	MENSUEL	ANNUEL
PERSONNEL			12.600
MOBILIER : tables, chaises, frigo, bancs, ...			1.650
Fournitures et consommables de bureau (facturiers, fiches, livres de caisse ...)			750
Équipement cabinet médical			5.110
Équipement laboratoire			2.978
TOTAL 1+2+3+4+5			23.088
FRAIS ADMINISTRATIFS (8%) total 1 à 5			1.847
TOTAL GENERAL 1+2+3+4+5+6			24.935

BUILD SPRL

N°	DESIGNATION	U	Qté	P.U. (EU)	P.T. (EU)
11	REVETEMENTS				
	Fourniture et pose :				
11.1	• Carreaux granito 20 x 20 sur dalle de pavement (ou grès cérame)	m²	77,00	27,00	2.079,00
11.2	• Plinthe	m²	85,00	3,00	255,00
11.3	• Carreaux falaise sur paroi sanitaire & maçonnerie intérieure	m²	-	25,93	-
	SOUS TOTAL REVETEMENTS				2.334,00
12	FAUX PLAFOND				
	Fourniture et pose :				
12.1	• Métal déployé	m²	46,00	19,00	874,00
12.2	• Faux plafond en multiplex 6 mm sur gâlage en chevron 7 x 7	m²	7,00	13,00	91,00
	SOUS TOTAL FAUX PLAFOND				965,00
13	PLOMBERIE & SANITAIRE				
	Fourniture et pose :				
13.1	• Addition tuyau galvanisé	ml	-	18,52	-
13.2	• Evacuation en tuyau PVC Ø 110	ml	-	18,52	-
13.3	• Evacuation en tuyau PVC Ø 60	ml	-	13,89	-
13.4	• WC numbloz	Pce	-	166,67	-
13.5	• Lavabo grand modèle y compris accessoires	Pce	-	166,67	-
13.6	• Lavabo grand modèle y compris accessoires	Pce	-	46,30	-
13.7	• Miroir Ø 80 cm	Pce	-	9,26	-
13.8	• Porte savon	Pce	-	18,52	-
13.9	• Porte serviette	Pce	-	9,26	-
	• Porte papier hygiénique	Pce	-	-	-
	SOUS TOTAL PLOMBERIE & SANITAIRE				454,96
14	ENDUITS				
14.1	Enduit tyndén cérulé	m²	205,00	1,20	246,00
14.2	Nouvel enduit	m²	205,00	4,90	808,00
	SOUS TOTAL ENDUITS				1.054,00
15	ELECTRICITE				
	Fourniture et pose :				
15.1	Tubage + filerie + tableaux divisionnaires	Pce	-	Fl	650,00
15.2	• Interrupteurs simple direction	Pce	4,00	9,00	36,00
15.3	• Réglette 1 x TL x 40 w	Pce	12,00	37,00	444,00
15.4	• Réglette 1 x TL x 40 w étanche	Pce	6,00	45,00	270,00
15.5	• Prise simple	Pce	3,00	9,00	27,00
15.6	• Prise avec terre	Pce	12,00	9,00	108,00
	SOUS TOTAL ELECTRICITE				1.533,00
16	PEINTURE				
	Fourniture et pose :				
16.1	• Au latex sur faux plafond	m²	124,60	1,85	229,40
16.2	• Au latex sur murs intérieurs et extérieurs	m²	205,00	1,85	379,25
16.3	• A l'émal sur paroi (plinthe)	m²	13,00	4,00	52,00
16.4	• A l'émal sur menuiserie	m²	52,00	4,00	208,00
	SOUS TOTAL PEINTURE				668,65
	TOTAL LOT 6 : SALLE PÉDAGOGIQUE				5.521,65

Nous disons : Trente cinq mille deux cent quarante et un euros soixante cinq centimes.....
Fait à Kinshasa, le 01 décembre 2005.

BUILD SPRL

149, NAF Salongo Nord
L'annexe de Lomé
KINSHASA-RDC
N°C. 515 Mb-9g H, N° : 23340 W

Représ. UNIC 0079 11 01 11 10 11
E-mail: buildsp@totalnet.cd
Fax : 3759272631 - (11) 2038811691

Succel : 8843782
Cotat : 9002287
9939091

9.1 | HUMANISME ET SOLIDARITÉ

Historique – Mû par l'idéal humaniste et par le principe du libre-examen, leur appartenance commune, un groupe d'Anciens de l'Université Libre de Bruxelles, rejoints par d'autres "hommes de bonne volonté", ont décidé de créer une association dénommée "HUMANISME et SOLIDARITE. Cette asbl a été reconnue officiellement le 9 décembre 1991." HUMANISME et SOLIDARITE est une association apolitique et non-confessionnelle.

Objectifs – Son ambition est de promouvoir l'idéal humaniste et la solidarité entre les hommes de toutes les croyances, de toutes les races et de toutes les nationalités par notamment:

- ▶ une formation de qualité en faveur de la jeunesse par la création d'établissements scolaires, la publication de livres et de revues scientifiques, la promotion et la diffusion de publications étrangères conformes à ses idéaux;
- ▶ la promotion de centres culturels et artistiques;
- ▶ la lutte contre l'autoritarisme, les tabous et toute forme de dévalorisation et de domination de l'être humain.

Champs d'action

H&S entend mener des actions concrètes sur le terrain. L'enseignement secondaire sera un des

champs d'action prioritaires afin d'assurer aux jeunes d'aujourd'hui, responsables de demain, une éducation et une formation humaine de qualité basées sur la raison, l'indépendance d'esprit et la liberté de conscience.

"HUMANISME et SOLIDARITE" entend promouvoir:

1. L'enseignement de la morale dans les établissements secondaires du réseau officiel. Personne ne doute que les élèves qui commencent leurs études secondaires constituent un terrain grandement réceptif et avide de savoir. Par conséquent, HUMANISME et SOLIDARITE" entend être de son devoir que ces jeunes soient bien formés intellectuellement et moralement et armés pour affronter la vie, non comme citoyens passifs, suiveurs résignés, mais comme hommes libres, honnêtes, épanouis, créateurs, responsables, capables d'actions sur le milieu et de s'opposer de manière réfléchie à toute contrainte morale, philosophique, religieuse, sociale, politique...
- Ainsi formés, ces jeunes, devenus des hommes responsables, auront appris que les libres confrontation et discussion des idées doivent se faire dans le respect des autres et de soi et dans la stricte tolérance.
2. La liberté d'expression, notamment de la presse écrite et audiovisuelle.

3. La coopération au développement en s'associant aux ONG éprises du même idéal pour l'amélioration de la santé des populations, la lutte contre la faim, contre l'analphabétisme et contre l'ignorance sous toutes ses formes.
4. L'organisation de séminaires, conférences-débats et autres ateliers de formation d'animateurs dans les domaines de l'enseignement de la morale, l'encadrement des groupes de jeunes.
5. Les échanges culturels et la créativité artistique et littéraire.

9.2 | ACTIONS DE LHAC ET H&S

Depuis sa création, LHAC s'est engagée à soutenir l'enseignement au Congo RDC de manière concertée avec d'autres ONG telles Solidarité Socialiste, l'Ecole Instrument de Paix (EIP), le Centre National de Coopération au Développement (CNCD) mais aussi avec l'appui du Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa, aux côtés de son partenaire "Humanisme et Solidarité".

9.2.1 Sessions de formation à la citoyenneté et aux droits de l'homme

L'objectif est de favoriser les démarches d'une citoyenneté active et responsable et de concourir à la

prévention des conflits par l'organisation de formations, le renforcement des compétences, l'apport d'outils et la définition d'un programme d'action.

Parmi les **thèmes abordés**: la place de l'éducation aux droits de l'Homme et à la paix dans les cursus scolaires, les concepts d'humanisme et de laïcité et leur pratique dans le contexte politique et culturel africain, la prévention et la gestion pacifique des conflits.

La **philosophie** qui sous-tend la prise en compte de ces problématiques est centrée sur les valeurs de la laïcité privilégiant l'autonomie des acteurs, la pratique du libre examen et le respect des personnes.

La **finalité** recherchée est la formation de formateurs.

Quatre sessions ont déjà été organisées à Kinshasa depuis 1998; elles ont rassemblé un nombre croissant d'enseignants motivés.

En 2003, cinq intervenants africains et trois intervenants belges constituaient l'équipe de formateurs, répondant au désir de développer une approche pédagogique multiculturelle centrée sur le transfert des compétences et l'autonomie des acteurs locaux. Cette même année s'est déroulée la première session de formation de formateurs de formateurs, groupe de 15 personnes choisies parmi les enseignants et directeurs qui avaient participé aux sessions précédentes.

En 2004, deux sessions de formations ont eu lieu, à Kinshasa et à Lubumbashi.

À Kinshasa pour poursuivre le travail entrepris avec les formateurs de formateurs en 2003.

À Lubumbashi, une première formation destinée aux enseignants a rassemblé 120 enseignants, directeurs

et représentants de l'Education nationale congolaise. Elle sera complétée par l'installation d'un centre de documentation pédagogique.

En 2006 s'est tenue la deuxième session de formation d'enseignants à Lubumbashi; un troisième module de formation de formateurs de formateurs se tiendra à Kinshasa en novembre et nous envisageons en 2007 d'organiser à Lubumbashi la première formation de formateurs de formateurs.

9.2.2 Le jumelage

1. Le **jumelage entre écoles officielles** situées à Kinshasa et écoles de la Communauté Wallonie-Bruxelles a pour objectif de tisser des liens entre ces écoles dans une perspective de rencontre de l'autre comme citoyen du monde et de prise de conscience des diversités culturelles, sociales et économiques sur notre planète.
2. En complément de cette activité, une **valise pédagogique** est constituée et met à la disposition des enseignants du fondamental (non limité aux écoles jumelées) du matériel permettant le développement, en classe ou dans l'école, d'un projet pédagogique ou d'activités autour de thèmes favorisant la rencontre de l'autre comme citoyen du monde et la prise de conscience des diversités.

9.2.3 Diffusion Dd'outils pédagogiques dans les écoles publiques de Kinshasa

Pour offrir des outils pédagogiques récents qui font défaut aux enseignants en attendant qu'ils soient en mesure de les produire et de les diffuser localement. Ainsi, la revue bimestrielle "Pratiques d'écoles", anciennement "L'école des années 2000", des éditions Labor, est régulièrement envoyée aux enseignants ce qui leur permet de prolonger et d'amplifier la portée des formations.

9.2.4 Organisation d'événements

Conférences:

la politique africaine de la Belgique- Un nouveau regard sur l'Afrique; le partenariat entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Congo, l'avenir de l'Afrique centrale, le processus de paix en RDC; enfants des rues - enfants sorciers; Droits Humains en Afrique: un défi commun?; quel développement populaire pour la RDC ?

Colloque:

"Education et enseignement en Afrique centrale", en collaboration avec le Centre Régional du Libre Examen.

Ciné-débat:

projection du documentaire d'H. Sauper "Le cauchemar de Darwin" avec le Centre Régional du Libre Examen. Débat animé autour du thème "Mondialisation, la loi du plus fort ?"

9.2.5 Activités d'éducation au développement

- Participation aux activités du CNCD – Campagne 11.11.11.
- Sensibilisation des régionales du Centre d'Action Laïque
- Sensibilisation dans les écoles de la Communauté Wallonie-Bruxelles
Activités développées avec une valise pédagogique et au Musée royal d'Afrique centrale
- Animations tous publics:
 1. L'exposition "Lisala: vers un réseau d'écoles laïques en RDC?"
 2. Exposition de dessins d'enfants de Kinshasa "Dessine-moi la Belgique"
 3. Campus Plein Sud
 4. Matonge en Couleurs



LHAC LAICITÉ ET HUMANISME
EN AFRIQUE CENTRALE asbl

CAMPUS DE LA PLAINE ULB CP 236
Av. A. Fraiteur, 30 - 1050 Bruxelles - Belgique
Tel. 00 32 (0)2 627 66 11 - Fax 00 32 (0) 2 627 66 01
lhac@laicite.net
WWW.ULB.AC.BE/CAL/LHAC.HTML
Compte : 210-0968096-88 - N° entreprise 464 147 473

HUMANISME  SOLIDARITÉ asbl

BP 15 849 Kinshasa I
Avenue Lubefu
Limete - Kinshasa
République démocratique du Congo
humasotfr@yahoo.fr

Avec le soutien de:

